



Berne, le 2 septembre 2021

## Fonction d'enregistrement de l'application SwissCovid

### Qu'est-ce que la fonction d'enregistrement ?

La fonction d'enregistrement est disponible dans l'application SwissCovid depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle consiste en un système décentralisé qui n'enregistre aucune donnée personnelle et ne nécessite ni Bluetooth ni GPS. Elle peut s'avérer utile principalement lors de réunions et d'événements dans des espaces intérieurs, mais aussi par exemple dans des salles de sport, des vestiaires ou à la piscine. La fonction d'enregistrement tient compte de la possibilité de transmission du virus dans ces espaces y compris sur de longues distances (transmission par aérosols) et permet d'informer les personnes d'un possible risque d'infection lorsqu'elles ont participé au même événement qu'une personne ayant contracté le coronavirus – même lorsque les distances recommandées ont été respectées.

### Voici comment fonctionne la notification

1. L'organisateur/le responsable crée un code QR pour l'événement ou le lieu (p. ex. un code par salle de sport ou par vestiaire) soit directement dans l'application SwissCovid, soit, à partir du 10.09.2021, sur un site Internet.
2. Le code QR généré peut être imprimé et affiché de manière visible.
3. En arrivant sur place, les participants scannent le code QR et s'enregistrent ainsi à l'événement.
4. Les participants quittent l'événement et enregistrent leur départ grâce à un clic dans l'application SwissCovid.
5. Si, après l'événement, un participant est testé positif au coronavirus, il saisit son code COVID<sup>1</sup> dans l'application.
6. Toutes les personnes qui étaient enregistrées au même événement que la personne ayant contracté le virus reçoivent automatiquement et de manière anonyme une notification, si elles étaient présentes en même temps ou dans les 30 minutes suivant le départ de la personne infectée.
7. La notification invite les destinataires à protéger leurs contacts, à être attentifs aux symptômes de la maladie et à se faire tester immédiatement en cas de symptômes. Les personnes qui ne sont pas encore complètement vaccinées devraient se faire tester même en l'absence de symptômes.

### L'objectif de cette fonction

L'application SwissCovid informe rapidement et de manière anonyme d'un possible risque d'infection. Elle tient aussi compte des groupes de personnes qui se sont croisées uniquement au vestiaire par exemple et qui ne disposent pas des coordonnées des autres ou qui se trouvent sur place après le passage de la personne infectée. Étant donné qu'il est possible de contracter le virus ou de transmettre la maladie même si l'on est vacciné, il faudrait que le plus de personnes possible s'enregistrent, qu'elles soient vaccinées, guéries ou testées négatives – même si le risque d'infection est moins élevé grâce à la vaccination.

L'utilisation de la fonction d'enregistrement est facultative et gratuite. Elle ne remplace pas la collecte des coordonnées, mais sert d'instrument complémentaire pour lutter contre la pandémie. La fonction

---

<sup>1</sup> Un code COVID peut être délivré par les services cantonaux, les médecins qui pratiquent les tests, les pharmaciens et les centres de tests.

d'enregistrement est intégrée à l'application SwissCovid et peut être activée au moyen d'une mise à jour.

### Utilisation au sein d'établissements de sport

L'utilisation de la fonction d'enregistrement peut être judicieuse dans les espaces intérieurs d'établissements de sport publics (p. ex. zones de restauration, vestiaires, fitness, etc.). Concrètement, cette fonction peut notamment être utilisée à la piscine où le code QR peut être affiché aux vestiaires. De manière générale, des codes QR peuvent aussi être affichés dans les vestiaires de salles multisports, étant donné que plusieurs groupes différents se retrouvent en principe dans les vestiaires après s'être entraînés dans diverses parties de la salle. De ce fait, il se peut que ces personnes ne disposent pas des coordonnées des autres. Il convient aussi d'utiliser la fonction d'enregistrement au sein d'installations sportives publiques, ainsi que dans les vestiaires des fitness, où les personnes ne s'entraînent pas en groupe mais utilisent les mêmes vestiaires.

